Alliance Globale du Karité

ANALYSE DES POLITIQUES ET DU MARCHÉ | AFRIQUE DE L'OUEST



Restrictions à l'exportation dans le secteur du karité

Impacts économiques, dynamiques de marché et enseignements politiques pour l'Afrique de l'Ouest

ALLIANCE GLOBALE DU KARITÉ

Restrictions à l'exportation dans le secteur du karité : Impacts économiques, dynamiques de marché et enseignements politiques pour l'Afrique de l'Ouest

1. Résumé exécutif

Depuis fin 2024, plusieurs gouvernements d'Afrique de l'Ouest sont intervenus de manière croissante dans le commerce du karité. En l'espace d'un an, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Nigeria et le Togo ont introduit des interdictions d'exportation, des exigences de licences et des prélèvements à l'exportation sur les amandes de karité.[1] Ces politiques marquent une rupture avec le marché traditionnellement ouvert des amandes de karité dans la région et un virage vers des politiques industrielles nationales. Leur objectif est de promouvoir une plus grande valeur ajoutée locale et la transformation en réservant une part plus importante des amandes de karité aux transformateurs industriels nationaux produisant du beurre de karité et des dérivés.

Ces politiques ont des implications non seulement pour le commerce et le développement industriel, mais aussi pour le réseau plus large des chaînes de valeur et des moyens de subsistance ruraux qui dépendent des amandes de karité. L'Afrique de l'Ouest fournit plus de 90 pour cent des amandes de karité mondiales, faisant de la région un fournisseur essentiel de produits à base de karité pour les industries mondiales de l'alimentation, des cosmétiques et des graisses spéciales. De plus, la production d'amandes de karité fournit un revenu saisonnier essentiel à des millions de ménages ruraux, en particulier pour les femmes en Afrique subsaharienne. Les restrictions à l'exportation affectent donc non seulement l'intégration des marchés régionaux, mais aussi l'organisation des chaînes de valeur mondiales et régionales, les revenus ruraux et la sécurité économique des femmes.

Ce livre blanc examine les conséquences économiques de ces politiques sous plusieurs angles. S'appuyant sur la théorie du commerce, l'analyse de la structure du marché, les données sur les prix et les comparaisons entre pays, il évalue les effets à court terme de ces politiques et examine si les résultats de marché observés sont cohérents avec leurs ambitions déclarées à long terme.

L'analyse aboutit à quatre conclusions générales.

Premièrement, les tendances de prix observées sont cohérentes avec la théorie standard du commerce : restreindre l'accès aux marchés internationaux augmente l'offre nationale d'amandes de karité disponibles comme matières premières pour les transformateurs nationaux et fait baisser les prix au producteur (Anderson and Martin, 2009 ; Bouët and Laborde, 2012).

Deuxièmement, ces prix nationaux plus bas redistribuent les rentes au sein de la chaîne de valeur en transférant les revenus des producteurs de karité en amont vers les transformateurs industriels nationaux. Des approvisionnements nationaux moins chers améliorent l'accès aux amandes de karité pour les transformateurs, tandis que la charge retombe largement sur les producteurs ruraux d'amandes, pour la plupart des femmes, à travers des prix au producteur plus bas.

Troisièmement, la montée en gamme industrielle est possible mais n'est pas une conclusion acquise. Elle dépend de l'investissement, de l'expansion rapide des capacités de transformation, d'engagements politiques crédibles et d'investissements complémentaires dans les infrastructures, la qualité et la logistique.

[1] Ce document utilise les termes "noix de karité" et "amandes de karité" de manière interchangeable. En pratique, les documents politiques et les rapports commerciaux utilisent souvent les deux termes de manière interchangeable pour désigner la matière première brute du karité exportée pour la transformation industrielle. Les restrictions à l'exportation examinées dans ce document s'appliquaient de même aux exportations de noix et d'amandes de karité.

Quatrièmement, sans ces conditions d'accompagnement, les restrictions à l'exportation risquent de créer des distorsions persistantes, notamment un excès d'offre nationale d'amandes de karité, une augmentation du commerce informel et une baisse des revenus ruraux.

Globalement, les restrictions à l'exportation sont un instrument grossier. Elles ne peuvent soutenir l'industrialisation que dans le cadre d'une stratégie plus large qui promeut l'investissement, la croissance de la productivité et des politiques crédibles.

Plusieurs priorités politiques découlent de cette analyse.

Premièrement, une coordination régionale renforcée est essentielle. Étant donné la nature hautement intégrée des marchés du karité, les restrictions unilatérales à l'exportation peuvent conduire à des détournements de commerce et des flux transfrontaliers informels. La coordination dans le cadre de structures régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ("ECOWAS") ou la Zone de libre-échange continentale africaine ("AfCFTA") contribuerait à réduire la fragmentation du marché et à améliorer l'efficacité des politiques.

Deuxièmement, il est nécessaire de poursuivre la coopération en matière de politique industrielle au niveau régional. Plutôt que de se concurrencer pour des capacités de transformation limitées, les pays pourraient bénéficier de stratégies coordonnées alignant l'investissement, le développement des infrastructures et l'accès aux marchés à travers la région.

Troisièmement, les décideurs devraient donner aux producteurs, commerçants et transformateurs le temps de s'adapter aux nouvelles règles. Des changements de politique brusques peuvent perturber les chaînes d'approvisionnement, créer de l'incertitude et décourager l'investissement même que ces politiques visent à promouvoir. Une transition progressive et prévisible est essentielle pour permettre aux acteurs du marché de s'ajuster et réduit le risque de perturbations inutiles.

Enfin, des restrictions excessives ou mal coordonnées peuvent causer des dommages à long terme à l'industrie du karité en sapant la confiance des acheteurs, en encourageant la substitution par des huiles et graisses alternatives, et en affaiblissant la position de l'Afrique de l'Ouest sur les marchés mondiaux. Au fil du temps, de tels changements peuvent s'avérer difficiles à inverser, avec des conséquences durables sur les recettes d'exportation, l'investissement et les revenus ruraux.

En résumé, les données suggèrent que les restrictions à l'exportation seules sont peu susceptibles de générer un développement industriel durable. Sans investissement complémentaire, expansion des capacités de transformation nationales et renforcement de la coordination régionale, de telles politiques risquent de fonctionner principalement comme des mécanismes qui ralentissent la croissance des prix nationaux, redistribuent les rentes au sein de la chaîne de valeur et génèrent des distorsions persistantes à travers les marchés régionaux intégrés.

2. Introduction : L'importance stratégique du karité en Afrique de l'Ouest

2.1 Structure du marché mondial

(a) Concentration géographique et fragmentation locale de l'offre

Avec plus de 90 pour cent des amandes de karité mondiales produites dans la ceinture soudano-sahélienne d'Afrique de l'Ouest, le karité est l'un des produits agricoles les plus géographiquement concentrés au monde. La majeure partie de la production est concentrée au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, au Mali, au Nigeria et au Togo (Global Shea Alliance, 2021).

Cette concentration géographique masque une structure de production très différente au niveau local. Les arbres à karité ne sont pas cultivés en plantation. Au contraire, l'arbre à karité (Vitellaria paradoxa) pousse à l'état sauvage ou semi-sauvage dans les parcs arborés de la zone sahélienne (Lovett, 2004). Les barrières à l'entrée dans la production d'amandes sont donc faibles : toute personne vivant dans les régions de karité peut collecter les fruits de karité et produire des amandes. La production d'amandes est donc fragmentée et dispersée entre des millions de petits producteurs ruraux plutôt que concentrée dans un petit nombre de grandes exploitations commerciales.

Cela crée un défi de développement important pour la région. Bien que l'Afrique de l'Ouest domine de manière écrasante la production mondiale d'amandes de karité, une grande partie de la transformation et de la fabrication à plus haute valeur ajoutée en aval se déroule encore en dehors de la région. Des marchés nationaux fragmentés, une coordination faible et des capacités de stockage et de transformation limitées ont contraint la capacité de la région à traduire sa position dominante dans la production d'amandes brutes en une montée en gamme industrielle et une valeur ajoutée plus larges.

(b) Position dans les chaînes de valeur mondiales (GVCs)

Les amandes de karité sont un intrant intermédiaire important dans plusieurs industries mondiales à haute valeur ajoutée (Global Shea Alliance, 2021). Bien qu'une part significative de la fabrication en aval et de la production de marques de consommation se déroule en dehors de l'Afrique, en particulier en Europe et en Asie, l'Afrique de l'Ouest elle-même a développé des capacités de transformation substantielles pour le beurre de karité et les dérivés connexes. En conséquence, les transformateurs nationaux occupent une position de plus en plus importante au sein des chaînes de valeur régionales et mondiales du karité.
L'une des principales utilisations des dérivés du karité est la production d'équivalents de beurre de cacao (CBEs). La stéarine de karité est un ingrédient essentiel des CBEs, qui sont largement utilisés par les fabricants multinationaux de chocolat, en particulier dans l'Union européenne. La demande d'amandes de karité est donc étroitement liée aux prix du cacao et aux cycles de production mondiale de chocolat.
Les produits à base de karité sont également largement utilisés dans les cosmétiques et les soins personnels. Le beurre de karité est considéré comme un ingrédient premium dans les produits de soin de la peau et des cheveux en raison de ses propriétés hydratantes et protectrices. Ce segment du marché capture généralement des marges significativement plus élevées que les applications de qualité alimentaire.
De plus, les dérivés du karité sont largement utilisés dans la fabrication alimentaire, y compris la margarine, les graisses de boulangerie et d'autres graisses spéciales. Les acheteurs

sur ces marchés exigent généralement une qualité standardisée, un approvisionnement fiable et des niveaux croissants de traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
L'importance stratégique du karité au sein de ces chaînes de valeur aide à expliquer pourquoi les gouvernements à travers l'Afrique de l'Ouest se sont de plus en plus préoccupés des capacités de transformation nationales et de l'accès aux amandes de karité. À mesure que la demande internationale de produits à base de karité s'est développée, les décideurs ont de plus en plus cherché à s'assurer qu'une plus grande part de la transformation et de la valeur ajoutée se déroule dans les pays récoltant le karité plutôt qu'à l'étranger. Ces décisions sont importantes non seulement pour le développement industriel et le commerce, mais aussi parce qu'elles affectent les moyens de subsistance de millions de ménages ruraux dans les régions productrices.

2.2 Importance socioéconomique

(a) Ancrage des moyens de subsistance ruraux

L'importance économique du karité s'étend bien au-delà des seules recettes d'exportation. La production d'amandes de karité fournit un revenu saisonnier à des millions de ménages ruraux, en particulier dans les zones semi-arides où les cultures de rente alternatives sont limitées (Lovett, 2004; Global Shea Alliance, 2021). Pour de nombreuses communautés, le karité remplit trois fonctions économiques importantes : (i) il fournit un revenu pendant la saison sèche, (ii) constitue un actif résilient à la sécheresse, et (iii) fonctionne comme une forme d'épargne informelle. En pratique, le revenu du karité aide souvent les ménages à couvrir l'alimentation et les dépenses pendant les périodes où les revenus d'autres activités agricoles sont limités.

Les femmes jouent un rôle central dans l'ensemble de l'économie amont du karité. Dans de nombreuses régions productrices de karité, les femmes dominent la production d'amandes (Global Shea Alliance, 2021; Chalfin, 2004). Les revenus de la vente d'amandes sont aussi fréquemment contrôlés par les femmes elles-mêmes, leur donnant un plus grand contrôle sur les ressources et les dépenses du ménage.

Un large corpus de recherches en économie du développement montre que les revenus contrôlés par les femmes sont plus susceptibles d'être consacrés à l'éducation des enfants, à l'alimentation et aux soins de santé (Thomas, 1990; Hoddinott & Haddad, 1995; Duflo, 2012). Dans de nombreuses régions productrices de karité, les revenus des amandes de karité contribuent donc à financer les frais de scolarité, les dépenses médicales, les achats alimentaires et d'autres nécessités du ménage (Chalfin, 2004).

Les restrictions à l'exportation peuvent par conséquent avoir des effets distributifs importants pour les femmes et les ménages ruraux, en particulier lorsque les restrictions sur les exportations d'amandes sont introduites sans mesures parallèles pour protéger les revenus ruraux.

(b) Informalité et imperfections du marché

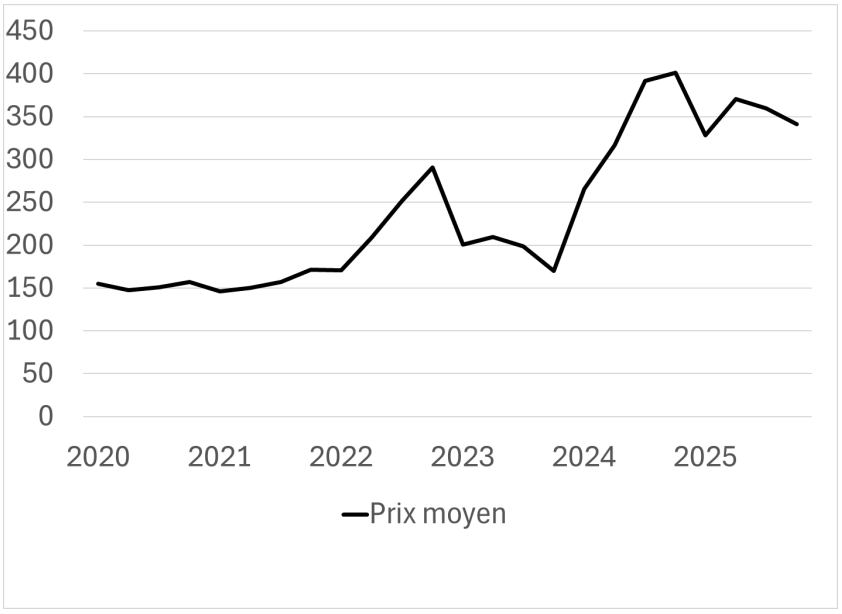
Une autre caractéristique importante de l'économie amont du karité est son degré élevé d'informalité. De nombreux producteurs d'amandes, pour la plupart des femmes, ont un accès limité au crédit, au stockage, au transport et un accès direct aux acheteurs (Lovett, 2004). En conséquence, ils dépendent souvent d'intermédiaires pour financer les récoltes et organiser le commerce. Cette dépendance peut creuser l'écart entre les prix au producteur des amandes et les prix à l'exportation ou aux transformateurs, réduisant la part de la valeur finale reçue par les producteurs ruraux.

L'informalité rend également le secteur plus vulnérable aux interventions politiques mal conçues, en particulier lorsque les intérêts des producteurs de karité en amont sont négligés. Parce que de nombreux producteurs opèrent en dehors des systèmes formels de contrats, financiers et réglementaires, ils ont souvent un pouvoir de négociation limité et une représentation faible dans les discussions politiques. En conséquence, les coûts des restrictions à l'exportation ou d'autres interventions de marché peuvent être transmis de manière disproportionnée aux producteurs ruraux d'amandes par des prix au producteur plus bas, des paiements retardés ou un accès réduit aux intermédiaires.

2.3 Le tournant politique (2024–2025)

Depuis 2024, les gouvernements à travers l'Afrique de l'Ouest ont commencé à s'éloigner de l'ouverture de longue date du marché régional des amandes de karité. Des mesures qui auraient autrefois semblé exceptionnelles, telles que les interdictions d'exportation, les quotas, les systèmes de licences et les prélèvements, se sont rapidement répandues dans la région.

Figure 1: Prix moyens au producteur des amandes de karité (CFA/kg)



Source : Nkalo, et calculs propres

Au cœur de ces politiques se trouvait une préoccupation croissante que les transformateurs nationaux ne soient pas en mesure de sécuriser des approvisionnements suffisants en amandes de karité. Cette préoccupation s'est intensifiée pendant une période de hausse des prix régionaux des amandes, comme illustré dans la Figure 1. Ces hausses de prix reflétaient une combinaison de demande internationale croissante pour les produits à base de karité, en particulier alors que les pénuries et la hausse des prix sur les marchés du cacao augmentaient

la demande de beurre de karité comme substitut au beurre de cacao, et une récolte particulièrement mauvaise en 2024. Les acheteurs internationaux ont répondu en achetant de grands volumes d'amandes tôt dans la saison. Leur capacité de financement plus importante et leurs réseaux d'approvisionnement plus établis leur donnaient souvent un avantage sur les transformateurs nationaux pour sécuriser l'approvisionnement, laissant les industries nationales face à des coûts d'intrants croissants et un accès de plus en plus restreint aux amandes de karité. Face à ces pressions, les gouvernements ont tenté de rediriger une plus grande part de la production nationale d'amandes vers les transformateurs locaux par des restrictions à l'exportation.

Pourtant, les gouvernements ont poursuivi cet objectif de manières très différentes. Certains ont effectivement fermé complètement les marchés d'exportation, tandis que d'autres ont simplement augmenté les coûts d'exportation ou introduit des restrictions temporaires appliquées de manière inégale. Le résultat n'était pas un régime unique de restriction à l'exportation, mais un spectre d'interventions différant en intensité, crédibilité et conséquences économiques.

À des fins analytiques, les pays examinés dans ce rapport peuvent être regroupés en trois grandes catégories. À une extrémité du spectre se trouvaient les régimes relativement fermés, où les interdictions d'exportation ou mesures équivalentes restreignaient fortement l'accès aux marchés étrangers. Le Burkina Faso, le Mali et la Côte d'Ivoire appartenaient à cette catégorie.

Un deuxième groupe occupait une position intermédiaire. Dans ces pays, les marchés d'exportation restaient partiellement ouverts mais étaient soumis à des taxes, des interdictions temporaires ou une application inconsistante. Le Bénin, le Nigeria et le Togo appartenaient à cette catégorie intermédiaire.

À l'autre extrémité du spectre se trouvaient les régimes plus ouverts, où les exportations restaient largement non restreintes et les prix nationaux continuaient de suivre les conditions des marchés régionaux et internationaux de manière relativement étroite. Le Ghana et la Guinée appartenaient à ce groupe.

Tableau 1 résume les principales restrictions à l'exportation introduites dans les principaux pays producteurs de karité entre 2020 et 2025. Les sections qui suivent examinent comment ces différents régimes politiques ont fonctionné en pratique dans les différents pays.

Tableau 1: Résumé des restrictions à l'exportation

Pays	Politique du marché du karité 2020-2025	Classification du régime
Burkina Faso	A suspendu les exportations d'amandes de karité en septembre 2024 afin de réserver l'approvisionnement aux transformateurs nationaux.	**Fermé**
Mali	A suspendu les exportations d'amandes de karité en octobre 2024 afin de promouvoir la transformation nationale.	**Fermé**
Côte d'Ivoire	A suspendu les exportations d'amandes brutes de karité en janvier 2025 afin de garantir un accès plus fiable aux transformateurs nationaux.	**Fermé**
Bénin	A imposé en 2025 une taxe à l'exportation de 165 FCFA/kg sur les exportations d'amandes brutes de karité afin de promouvoir la transformation nationale.	**Intermédiaire**
Nigeria	A imposé en août 2025 une interdiction immédiate de six mois sur les exportations d'amandes brutes de karité afin de promouvoir la transformation nationale en beurre de karité, en oléine et en autres produits dérivés.	**Intermédiaire**
Togo	A suspendu temporairement les exportations d'amandes de karité en avril 2025 afin de remédier aux pénuries de matières premières pour les transformateurs nationaux.	**Intermédiaire**
Ghana	Aucune interdiction d'exportation du karité n'a été mise en œuvre sur la période 2020-2025.	**Ouvert**
Guinée	Aucune interdiction d'exportation du karité n'a été mise en œuvre sur la période 2020-2025.	**Ouvert**

(a) Régimes fermés (groupe 1)

(i) Burkina Faso

Le Burkina Faso a été parmi les premiers pays de la région à introduire des restrictions majeures sur les exportations d'amandes de karité. En septembre 2024, le gouvernement a introduit un système de restriction géré combinant quotas, prélèvements, contrôles à l'exportation et exigences d'allocation nationale (Gouvernement du Burkina Faso, 2024; Global Shea Alliance, 2025).

Plutôt que d'interdire les exportations purement et simplement, le gouvernement a tenté de gérer directement la distribution de l'offre entre exportateurs et transformateurs nationaux. Les exportateurs étaient tenus d'allouer une partie de leurs volumes aux transformateurs locaux, les exportations étaient limitées à des périodes spécifiques de l'année, et des mesures supplémentaires ont été introduites pour préserver les amandes de karité nationales pendant la saison de commercialisation.

Le Burkina Faso tentait donc d'équilibrer deux objectifs qui tirent souvent dans des directions opposées : maintenir les recettes d'exportation tout en soutenant simultanément la transformation nationale. En pratique, la politique a produit un marché national plus segmenté dans lequel l'État influençait de plus en plus la distribution de l'offre entre acheteurs étrangers et transformateurs locaux. L'arbitrage s'est affaibli, et les prix nationaux sont devenus moins étroitement liés aux conditions du marché international.

(ii) Mali

En octobre 2024, le gouvernement du Mali a imposé une suspension indéfinie des exportations d'amandes de karité brutes, fermant effectivement les marchés d'exportation dans leur totalité (Gouvernement du Mali, 2024; Reuters, 2024). Dans le même temps, les autorités ont tenté d'amortir l'impact sur les producteurs ruraux en introduisant un prix minimum au producteur de 250 francs CFA par kilogramme pour la saison 2025.

Contrairement au système d'allocation géré du Burkina Faso, le Mali s'est appuyé sur une prohibition administrative directe soutenue par de fortes mesures d'application, y compris la

saisie d'amandes exportées illégalement. La politique a fortement réduit le rôle des acheteurs internationaux sur le marché national et transféré le pouvoir de négociation vers les transformateurs locaux.
L'intervention n'a donc pas simplement réglementé les exportations d'amandes ; elle a tenté de restructurer le marché national lui-même, faisant du Mali l'exemple le plus clair de la région d'un marché du karité complètement fermé.

(iii) Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a abordé le secteur du karité différemment des autres pays. En janvier 2025, la Côte d'Ivoire a suspendu les exportations d'amandes de karité brutes et transféré l'autorité sur le secteur au Conseil du Coton, de l'Anacarde et du Karité, qui supervise la commercialisation, la réglementation et le développement du secteur (Conseil du Coton, de l'Anacarde et du Karité, 2025). La réforme faisait partie d'un effort plus large de formalisation de l'industrie du karité et de sécurisation d'un accès plus fiable aux amandes de karité pour les transformateurs nationaux.
Parallèlement aux restrictions à l'exportation, le gouvernement a introduit des prix minimums au producteur négociés, des systèmes d'enregistrement et de licences obligatoires, des exigences d'autorisation pour les exportations de produits transformés du karité, et des normes renforcées de traçabilité et de qualité.
Contrairement à la dépendance du Mali envers la prohibition administrative directe, la Côte d'Ivoire a donc combiné les restrictions à l'exportation avec des efforts plus larges de coordination réglementaire et de formalisation du secteur. Néanmoins, l'effet pratique était similaire : le marché national est devenu de plus en plus isolé de la concurrence internationale pour les amandes brutes.

(b) Régimes intermédiaires (groupe 2)

(i) Bénin

En 2025, le Bénin a adopté une approche moins restrictive que le Mali ou le Burkina Faso. Plutôt que d'interdire les exportations purement et simplement, le gouvernement a introduit une taxe à l'exportation sur les amandes de karité brutes dans le cadre de la campagne de commercialisation 2025-2026 (Gouvernement du Benin, 2025). La taxe s'élevait à environ 165 francs CFA par kilogramme.

L'objectif n'était pas de fermer complètement les marchés d'exportation, mais de déplacer progressivement les incitations vers la transformation nationale en rendant les exportations moins rentables par rapport aux ventes locales. Contrairement aux systèmes plus interventionnistes adoptés ailleurs dans la région, le Bénin s'est appuyé principalement sur la taxation plutôt que sur la prohibition administrative directe. Les marchés d'exportation sont donc restés largement ouverts, et les prix nationaux ont continué à refléter les conditions du marché international, bien que moins directement que dans les régimes pleinement ouverts. En ce sens, le Bénin occupait une position intermédiaire entre le commerce sans restriction et le contrôle total des exportations.

(ii) Nigeria

Fin août 2025, le Nigeria a introduit une interdiction temporaire d'exportation des amandes de karité dans le cadre d'un effort plus large pour soutenir la valeur ajoutée locale et améliorer l'accès aux amandes pour les transformateurs nationaux (AP News, 2025).

Contrairement aux restrictions plus durables adoptées ailleurs dans la région, cependant, l'intervention du Nigeria était marquée par l'incertitude concernant à la fois sa durée et son application. Bien qu'initialement annoncée comme une mesure temporaire de six mois, les restrictions semblent être restées en place au-delà de la période initiale.

Cette incertitude a façonné les incitations du marché de manière importante. Les commerçants confrontés à une interdiction temporaire d'exportation avaient une incitation à stocker les amandes plutôt qu'à vendre immédiatement à des prix nationaux déprimés. Les anticipations concernant la politique future sont donc devenues partie intégrante du comportement actuel du marché.

Le Nigeria illustre ainsi un point plus large concernant la politique industrielle : la crédibilité compte. Les politiques temporaires, incertaines ou appliquées de manière inconsistante peuvent modifier le comportement du marché à court terme sans fondamentalement remodeler les incitations à l'investissement à long terme. Pour la période couverte par cette analyse, le Nigeria est donc resté plus proche d'un régime intermédiaire que d'un marché complètement fermé.

(iii) Togo

En avril 2025, le Togo a temporairement suspendu les exportations d'amandes de karité brutes dans un effort pour soutenir les industries de transformation nationales (Global Shea Alliance, 2025).

Comparé au Mali ou au Burkina Faso, cependant, l'intervention togolaise était relativement limitée tant en portée qu'en durée. Les restrictions semblent avoir fonctionné davantage comme une mesure de stabilisation temporaire que comme partie d'une restructuration plus large du secteur, et l'application est restée inégale selon les régions et au fil du temps. En conséquence, la politique n'a pas complètement déconnecté les marchés nationaux de la demande internationale, et les prix ont continué à refléter les conditions du marché extérieur, bien qu'avec des périodes de divergence temporaire suite à la suspension. En ce sens, le Togo représentait une forme relativement faible de restriction intermédiaire : le signal politique

était présent, mais manquait de l'intensité et de la crédibilité nécessaires pour produire des changements structurels majeurs dans le comportement du marché.

(c) Régimes ouverts (groupe 3)

(i) Ghana

Le Ghana a maintenu l'un des marchés du karité les plus ouverts de la région. Pendant la période couverte par cette analyse, les exportations d'amandes de karité brutes n'étaient pas soumises à des restrictions quantitatives majeures.

Ce n'était pas un hasard. Le Ghana possède de loin la plus grande capacité de transformation installée dans la région, avec une capacité de transformation nationale dépassant significativement les volumes de production nationale d'amandes. Dans de telles circonstances, les transformateurs nationaux ne font pas face au même degré de pénurie d'approvisionnement observé dans les pays voisins. En conséquence, le Ghana a eu moins d'incitations à restreindre les exportations afin de sécuriser les amandes de karité pour l'industrie nationale. Les prix nationaux sont donc restés étroitement liés aux conditions des marchés régionaux et internationaux.[2]

(ii) Guinée

Comme le Ghana, la Guinée n'a pas introduit de restrictions à l'exportation sur les amandes de karité brutes. Plutôt que de restreindre les exportations, la Guinée s'est davantage concentrée sur l'amélioration de la qualité de transformation et l'accès au marché pour les produits de beurre de karité.

Pourtant, la Guinée occupe une position quelque peu différente au sein du marché régional. Par rapport aux principaux producteurs d'Afrique de l'Ouest, la Guinée est un exportateur de karité relativement petit et est moins intégrée dans les réseaux commerciaux régionaux principaux. Les facteurs géographiques et une intensité d'exportation plus faible signifient que les prix guinéens évoluent souvent de manière quelque peu différente de ceux observés dans les pays exportateurs plus importants.

En conséquence, la Guinée est restée relativement ouverte au commerce international d'amandes brutes, mais les prix nationaux étaient moins étroitement liés aux dynamiques plus larges du marché régional qu'au Ghana. En ce sens, la Guinée fournit un contraste utile au sein du groupe des régimes ouverts, illustrant comment les différences d'intégration du marché peuvent façonner le comportement des prix à travers l'économie régionale du karité.

(d) Perspective comparative

Ce qui ressort de cette analyse n'est pas un modèle unique de restrictions à l'exportation, mais un paysage diversifié d'interventions de politique industrielle. Pourtant, malgré leurs différences, les politiques partagent une ambition commune : rendre les amandes de karité plus disponibles et moins coûteuses pour les transformateurs nationaux. En principe, cette protection temporaire peut permettre aux entreprises nationales d'étendre la production, de développer les capacités de transformation et de devenir plus compétitives sur les marchés internationaux en aval.

Les restrictions à l'exportation seules sont peu susceptibles de déterminer si ces efforts réussiront. La capacité de transformation, la crédibilité des politiques, la capacité d'application, les conditions de financement, la logistique et la coordination régionale

[2] Le marché relativement ouvert du Ghana a également donné au pays un rôle régional plus large. Lorsque les pays voisins ont imposé des restrictions à l'exportation, les flux commerciaux se sont de plus en plus déplacés vers les fournisseurs ghanéens, renforçant la position du pays comme principal hub commercial ouvert de la région pour les amandes de karité.

comptent tous. Les restrictions à l'exportation peuvent modifier les incitations à court terme, mais elles ne créent pas à elles seules des industries compétitives au niveau international.
C'est en définitive la tension centrale qui façonne le secteur du karité aujourd'hui. Les gouvernements tentent d'utiliser la politique commerciale pour accélérer la transformation industrielle, mais les marchés sont adaptatifs. Les commerçants réorientent l'offre, les acheteurs diversifient leurs approvisionnements et les transformateurs retardent les investissements lorsque la politique paraît incertaine. Le résultat dépend donc non seulement des politiques que les gouvernements annoncent, mais de la confiance des entreprises, commerçants et investisseurs dans la stabilité suffisante de l'environnement politique pour soutenir des relations économiques à long terme et un investissement industriel soutenu.

3. Les restrictions à l'exportation génèrent-elles une industrialisation nationale durable

Les restrictions à l'exportation peuvent modifier les incitations du marché à court terme, mais la question de savoir si elles peuvent produire une transformation industrielle durable est tout autre. Ce chapitre procède donc en trois parties. La première examine les restrictions à l'exportation à travers le prisme de la théorie standard du commerce, en comparant deux cas polaires : le libre-échange et l'autarcie. La deuxième évalue l'impact à court terme des restrictions à l'exportation sur les exportations d'amandes de karité. La troisième discute des résultats possibles à long terme. Tout au long de l'analyse, l'accent reste sur les effets sur le marché national dans les pays producteurs de karité plutôt que sur les effets plus larges sur les marchés mondiaux et l'économie internationale.

3.1 Libre-échange versus autarcie

(a) En régime de libre-échange

En régime de libre-échange, les prix nationaux des amandes de karité restent étroitement liés aux prix du marché mondial. Les producteurs peuvent vendre les amandes soit sur le marché national soit à l'étranger, et la concurrence entre acheteurs maintient les prix alignés, à l'exception des coûts de transport et de logistique (Krugman, Obstfeld, and Melitz, 2018). En termes pratiques, cela signifie que les producteurs dans les pays exportateurs de karité reçoivent des prix façonnés par les conditions du marché mondial : lorsque la demande internationale d'amandes de karité augmente ou que l'offre mondiale se resserre, les prix mondiaux tendent à augmenter, et les prix nationaux tendent à suivre.

(b) En régime d'interdiction d'exportation

Lorsque les exportations sont restreintes ou interdites, les producteurs perdent l'accès direct aux acheteurs internationaux et ne peuvent vendre les amandes principalement qu'aux transformateurs nationaux (Bhagwati, 1965; Anderson and Nelgen, 2012). En conséquence, les marchés nationaux deviennent partiellement isolés des mouvements de prix internationaux, et les prix sont de plus en plus façonnés par les conditions de l'offre locale et la demande des transformateurs plutôt que par la concurrence directe des acheteurs étrangers. Ce mécanisme suppose, cependant, que le commerce transfrontalier informel et la contrebande restent limités.
Parce que les amandes de karité sont un intrant en amont pour des produits alimentaires, cosmétiques et de graisses spéciales commercialisés mondialement, la demande des transformateurs reste néanmoins liée aux marchés internationaux à travers la demande en aval de produits transformés du karité (Krugman, Obstfeld, and Melitz, 2018). Les restrictions à l'exportation affaiblissent donc, mais ne rompent pas complètement, le lien entre les conditions des marchés nationaux et internationaux.

L'étendue de cette séparation dépend largement de la capacité de transformation nationale. Si les transformateurs sont capables d'absorber la majeure partie de la production nationale, la concurrence pour les amandes de karité peut maintenir les prix nationaux relativement proches des niveaux de parité à l'exportation. En revanche, lorsque la production d'amandes dépasse la capacité de transformation, les transformateurs ne sont pas en mesure d'absorber l'offre disponible, créant un excès de disponibilité nationale et une pression à la baisse sur les prix. Plus l'écart entre la production et la capacité de transformation est grand, plus la divergence entre les prix nationaux et les prix du marché mondial est importante (Deaton and Laroque, 1992; Bouët and Laborde, 2012).

En pratique, la capacité de transformation nationale dans de nombreux pays producteurs de karité reste limitée par rapport à la production totale d'amandes. Dans de telles conditions, les restrictions à l'exportation sont censées provoquer une baisse significative des prix nationaux, conformément aux résultats standard sur les restrictions à l'exportation dans les marchés de matières premières (Anderson and Martin, 2009; Bouët and Laborde, 2012).

3.2 À court terme

À court terme, les restrictions à l'exportation redistribuent les rentes économiques au sein de la chaîne de valeur du karité. En augmentant la disponibilité nationale des amandes de karité, ces politiques exercent une pression à la baisse sur les prix au producteur et modifient la distribution des revenus entre les différents acteurs du secteur. En conséquence, les restrictions à l'exportation peuvent avoir des conséquences économiques et sociales plus larges pour les moyens de subsistance ruraux, les industries de transformation locales et l'organisation des marchés régionaux.

(a) Impact sur les producteurs

Les producteurs ruraux d'amandes de karité, pour la plupart des femmes, sont souvent affectés négativement par les restrictions à l'exportation.

En régime de libre-échange, les producteurs peuvent vendre les amandes à des prix liés aux marchés internationaux. Lorsque les exportations sont interdites, la concurrence entre acheteurs diminue, exerçant une pression à la baisse sur les prix nationaux. En conséquence, les revenus des producteurs baissent, avec des implications plus larges pour la consommation des ménages, le bien-être rural et la sécurité économique dans les régions productrices.[3]

(b) Impact sur les transformateurs

Les transformateurs industriels nationaux sont les principaux bénéficiaires des restrictions à l'exportation.

Parce que les restrictions à l'exportation augmentent la disponibilité nationale, les transformateurs peuvent être en mesure de sécuriser les amandes de karité de manière plus fiable et, dans de nombreux cas, à moindre coût. Cet accès amélioré à l'approvisionnement est l'une des motivations centrales derrière de telles politiques. Cela agit effectivement comme une subvention indirecte au secteur de la transformation, permettant aux entreprises nationales d'accéder aux intrants en dessous des prix du marché international (Bouët and Laborde, 2012; Piermartini, 2004). En conséquence, les transformateurs obtiennent un avantage compétitif sur les entreprises dans les pays où les intrants sont achetés aux prix du marché mondial.

Ces coûts d'intrants plus bas peuvent permettre aux transformateurs d'étendre la production, d'augmenter les marges bénéficiaires et/ou d'investir dans de nouvelles installations et de gagner des parts de marché en aval. Du point de vue de la politique industrielle, c'est la

[3] Cet effet est bien documenté dans la littérature sur les restrictions à l'exportation de matières premières (Bouët and Laborde, 2012; Piermartini, 2004).

motivation principale derrière les restrictions à l'exportation et elle est étroitement liée à l'argument de l'industrie naissante, qui met l'accent sur la protection temporaire pour soutenir le développement des industries nationales (List, 1841; Baldwin, 1969).
Cependant, les avantages dépendent de manière critique de la réponse des transformateurs en termes d'investissement dans l'expansion des capacités et l'amélioration de la productivité. Si les entreprises ne parviennent pas à se moderniser et à devenir compétitives, l'avantage initial en termes de coûts peut ne pas se traduire par un développement industriel durable, un risque souligné dans la littérature plus large sur la politique industrielle (Krueger, 1974; Rodrik, 2008).

(c) Pertes d'efficience

Si les restrictions à l'exportation peuvent améliorer l'accès aux amandes de karité pour les transformateurs nationaux, elles peuvent également avoir des implications plus larges pour l'efficience économique globale. En particulier, les changements dans les signaux de prix peuvent affecter les incitations à travers différentes parties de la chaîne de valeur. En termes économiques, ces effets sont souvent décrits comme des pertes d'efficience, reflétant une mauvaise allocation potentielle des ressources par rapport à un référentiel de marchés pleinement intégrés (Harberger, 1954; Krugman, Obstfeld and Melitz, 2018).

Une source de perte de bien-être survient parce que des prix plus bas réduisent les incitations à la récolte des amandes de karité. Lorsque les prix tombent en dessous du prix du marché mondial, certains producteurs peuvent réduire leur effort de collecte, se concentrant uniquement sur les fruits de karité facilement accessibles et abandonnant les activités de récolte à coût plus élevé situées plus loin du village. Cela conduit à une sous-production d'amandes par rapport à ce qui serait efficient aux prix du marché mondial (Krugman, Obstfeld and Melitz, 2018; Anderson and Nelgen, 2012).

Une deuxième source d'inefficience survient lorsque la transformation nationale s'étend sous des prix d'intrants nationaux artificiellement bas. Parce que les transformateurs bénéficient de coûts d'intrants inférieurs au marché, une partie de la production peut avoir lieu dans des conditions qui ne seraient pas compétitives s'ils devaient acheter les amandes de karité aux prix du marché mondial. Cela se réfère à des situations où les transformateurs nationaux sont capables de concurrencer sur les marchés internationaux en partie grâce à un accès préférentiel aux amandes de karité disponibles localement à des prix relativement plus favorables. Si une telle protection peut être justifiée à court terme sous l'argument de l'industrie naissante, elle devient inefficiente si les entreprises n'améliorent pas leur productivité et restent dépendantes de prix d'intrants faussés à long terme (Baldwin, 1969; Krueger, 1974; Rodrik, 2008).[4]

Ensemble, ces effets représentent une perte de valeur économique. Les ressources ne sont pas allouées à leurs utilisations les plus productives, et l'économie renonce aux gains potentiels du commerce.

3.3 Développement industriel à long terme et transformation structurelle

[4] L'argument de l'industrie naissante soutient que la protection temporaire peut permettre aux entreprises nationales de développer des capacités productives, de réduire les coûts et d'atteindre l'échelle nécessaire pour concurrencer au niveau international (List, 1841; Baldwin, 1969). Dans le contexte du secteur du karité, les restrictions à l'exportation visent à rendre les amandes plus disponibles et moins coûteuses pour les transformateurs nationaux, soutenant ainsi la transformation locale et la valeur ajoutée.

La transformation industrielle à long terme dépend de plus que de la seule protection temporaire. La littérature sur la montée en gamme industrielle et les chaînes de valeur mondiales souligne l'importance des économies d'échelle, de la croissance de la productivité par l'apprentissage et le transfert de technologie, du passage à des produits à plus haute valeur ajoutée, et de liens plus forts entre les transformateurs et les producteurs en amont (Gereffi, Humphrey, and Sturgeon, 2005; Humphrey and Schmitz, 2002).

Sans ces conditions, les restrictions à l'exportation peuvent ne pas produire des industries viables et compétitives au niveau international. De plus, si les transformateurs nationaux n'atteignent pas une croissance soutenue de la productivité, les acheteurs mondiaux peuvent répondre en substituant le karité, en réorganisant les chaînes d'approvisionnement, ou en augmentant l'intégration verticale dans des sites d'approvisionnement alternatifs, un schéma couramment observé dans les marchés de matières premières et les chaînes de valeur mondiales lorsque les distorsions politiques ou les risques de chaîne d'approvisionnement sapent la compétitivité (Deaton and Laroque, 1992; Gereffi, 2018).

Les risques associés aux restrictions à l'exportation ne se limitent pas uniquement aux industries de transformation en aval. Des prix nationaux des amandes durablement bas peuvent également affaiblir les incitations à collecter les fruits de karité, à investir dans des pratiques de récolte améliorées, ou à maintenir les parcs à karité, conformément à la littérature sur les incitations par les prix et les réponses de l'offre agricole (Krugman, Obstfeld, and Melitz, 2018; Deaton, 1999). Au fil du temps, un investissement plus faible dans la récolte et l'entretien des parcs peut réduire la base d'approvisionnement à long terme dont dépendent les industries de transformation nationales elles-mêmes.

Une transformation industrielle réussie nécessite donc un processus plus large de renforcement des capacités à travers la chaîne de valeur. Des industries de transformation compétitives, des incitations soutenues à la production en amont, et une coordination plus forte entre les transformateurs, les producteurs et les institutions de soutien doivent se développer ensemble si les restrictions à l'exportation doivent soutenir une montée en gamme industrielle durable.

3.4 Crédibilité des politiques et risques à long terme

La transformation industrielle nécessite également que les entreprises croient que l'environnement politique restera suffisamment crédible et prévisible dans le temps pour que les investissements dans la transformation nationale deviennent rentables. Cette distinction souligne la nature fondamentalement dynamique de la politique industrielle. Alors que l'analyse statique est utile pour comprendre les effets immédiats des restrictions à l'exportation sur les prix et le bien-être, la transformation industrielle à long terme dépend également fortement des attentes des investisseurs, de la crédibilité des politiques et de la stabilité de l'environnement institutionnel plus large.

Deux courants de la théorie économique sont particulièrement pertinents dans ce contexte. Le premier est le cadre de l'incohérence temporelle développé par Kydland and Prescott (1977) qui souligne la difficulté pour les gouvernements de s'engager de manière crédible dans des politiques sur de longues périodes. Le second est la théorie de l'investissement irréversible sous incertitude, associée à Dixit and Pindyck (1994) et Bernanke (1983), qui explique pourquoi les entreprises peuvent retarder l'investissement lorsque les conditions politiques futures sont incertaines.

Ces problèmes de crédibilité et d'investissement sont particulièrement importants dans le secteur du karité, où une transformation compétitive au niveau international nécessite un investissement initial substantiel en machines, installations de stockage, réseaux logistiques et systèmes de contrôle qualité. Ces investissements sont largement irréversibles et ne peuvent

être récupérés que sur un horizon temporel long. En conséquence, les entreprises n'investiront que si elles croient que les restrictions à l'exportation resteront en place suffisamment longtemps pour qu'elles récupèrent les coûts et opèrent de manière rentable.[5]
La difficulté est que les gouvernements peuvent ne pas être en mesure de s'engager de manière crédible à maintenir de telles politiques dans le temps. Les restrictions à l'exportation introduites pour soutenir les transformateurs nationaux peuvent plus tard être soumises à des pressions de la part de producteurs faisant face à des prix au producteur plus bas, de priorités budgétaires changeantes, ou de changements plus larges dans la politique gouvernementale.[6] En conséquence, les entreprises peuvent craindre que les politiques destinées à soutenir la transformation nationale soient ultérieurement assouplies ou inversées avant que les investissements ne deviennent rentables.
Dans de telles conditions, les entreprises peuvent donc adopter une stratégie d'"attentisme". Plutôt que d'engager immédiatement du capital, elles peuvent reporter l'investissement jusqu'à ce que les conditions politiques deviennent plus claires.[7] En conséquence, l'incertitude politique peut ralentir l'investissement même et la montée en gamme industrielle que les restrictions à l'exportation sont censées encourager.
L'implication plus large est donc que la montée en gamme industrielle réussie ne dépend pas seulement de la protection elle-même, mais aussi de règles politiques prévisibles, de la crédibilité institutionnelle, de la coordination et d'investissements complémentaires dans les infrastructures et la logistique (Rodrik, 2008; Humphrey and Schmitz, 2002). Sans ces conditions, les restrictions à l'exportation risquent de générer des distorsions de prix persistantes, des revenus réduits pour les producteurs, et une dépendance continue au soutien politique sans produire d'industries de transformation compétitives au niveau international (Krueger, 1974; Rodrik, 2008).

4. Analyse statistique des effets sur les prix

4.1 Introduction

La section précédente a exposé les effets économiques attendus des restrictions à l'exportation dans le secteur du karité. L'analyse empirique qui suit complète cette discussion théorique avec : (i) des preuves descriptives sur la manière dont les prix nationaux des amandes ont évolué à travers les pays opérant sous différents régimes de restrictions à l'exportation, et (ii) des preuves descriptives sur les différences de production nationale d'amandes et de capacité de transformation entre les pays producteurs de karité.

4.2 Données et méthodologie

(a) Données

L'analyse empirique repose sur deux jeux de données. Le premier, fourni par Nkalo, contient des données sur les prix au producteur des amandes de karité pour les principaux pays producteurs, y compris le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Mali et le Nigeria. Ce jeu de données rapporte des observations hebdomadaires de prix minimum et maximum au producteur pour chaque pays sur la période 2020 à 2025.

[5] Des dynamiques similaires ont été observées dans la littérature plus large sur la politique industrielle et l'investissement sous incertitude (Rodrik, 1991; Dixit and Pindyck, 1994).
[6] Ce type d'incertitude politique a été démontré comme réduisant l'investissement privé dans un large éventail de contextes de pays en développement (Rodrik, 1991; Kydland and Prescott, 1977).
[7] Dans la littérature sur l'investissement irréversible, cela est décrit comme la "valeur d'option de l'attente" (Dixit and Pindyck, 1994). La capacité de retarder l'investissement a de la valeur lorsque les conditions futures du marché et des politiques sont incertaines (Bernanke, 1983).

Les données de prix sont ensuite traitées pour assurer la comparabilité entre pays et dans le temps.[8] Les prix minimums et maximums hebdomadaires sont d'abord convertis en francs CFA en utilisant les taux de change moyens annuels. Les prix hebdomadaires sont ensuite calculés comme des moyennes des observations minimum et maximum rapportées ou, lorsqu'une seule observation est disponible, en utilisant le prix rapporté directement. Les prix mensuels sont ensuite construits comme des moyennes des prix hebdomadaires, tandis que les prix annuels sont calculés comme des moyennes des prix mensuels.

L'analyse se concentre sur les prix mensuels et annuels pendant la principale saison commerciale de septembre à décembre. L'agrégation mensuelle et annuelle aide à lisser la volatilité à court terme et les irrégularités dans les observations hebdomadaires, permettant une comparaison plus claire des mouvements de prix plus larges entre pays et régimes politiques. De plus, la période de septembre à décembre est également celle où la majeure partie des transactions de marché a lieu et où l'information sur les prix est la plus significative. En dehors de la saison de récolte, l'activité du marché devient plus faible et la disponibilité des données sensiblement plus irrégulière.

La deuxième source de données est le renseignement de marché de la Global Shea Alliance (GSA), qui contient des estimations annuelles de la production d'amandes, de la capacité de transformation et des exportations d'amandes pour plusieurs pays producteurs de karité sur la période de 2020 à 2025. L'analyse utilise ces données pour décrire comment la capacité de transformation nationale limitée façonne les effets des restrictions à l'exportation à travers les pays et les régimes politiques.

(b) Méthodologie

Un défi central dans l'interprétation des données est que les prix régionaux des amandes de karité ont augmenté de manière substantielle dans la plupart des pays pendant la période étudiée. Cette tendance à la hausse plus large reflétait une demande internationale croissante pour les produits à base de karité couplée à une récolte particulièrement mauvaise en 2024. En conséquence, les restrictions à l'exportation n'ont pas opéré dans un environnement de prix stables. Au contraire, les interventions politiques sont survenues pendant une période de pression haussière significative sur les marchés régionaux des amandes.

Dans de telles conditions, les effets des restrictions à l'exportation ne peuvent pas être déduits simplement du niveau absolu des prix. Au contraire, l'analyse se concentre sur la question de savoir si les prix ont évolué différemment entre les pays opérant sous différents régimes politiques. L'accent est donc mis sur les écarts dans les trajectoires de prix et les différences dans le rythme d'ajustement des prix entre les catégories de régimes. En ce sens, l'analyse repose sur des différences comparatives entre pays pour séparer les changements liés aux politiques des tendances plus larges du marché régional (Angrist and Pischke, 2009; Card and Krueger, 1994).

4.3 Preuves descriptives des effets sur les prix

Figure 2 présente l'évolution des prix mensuels moyens au producteur dans les pays regroupés selon les trois catégories introduites dans la Section 2.3: (i) régimes fermés, (ii)

[8] Les données sous-jacentes sont imparfaites, comme c'est souvent le cas dans les marchés agricoles caractérisés par l'informalité et des réseaux commerciaux dispersés. Les prix sont collectés à travers différentes régions et acheteurs, les coûts de transport varient, et le commerce transfrontalier informel reste difficile à observer directement. Les prix au producteur ne doivent donc pas être interprétés comme des prix de marché parfaitement homogènes. Même ainsi, les séries de prix affichent des tendances régionales remarquablement cohérentes au fil du temps. Bien que les données ne permettent pas une estimation causale parfaitement contrôlée, elles capturent l'évolution large des conditions du marché régional suffisamment bien pour permettre une comparaison significative entre les différents régimes politiques.

régimes intermédiaires et (iii) régimes ouverts.[9] To simplify exposition and highlight broader patterns across policy regimes, Tableau 2 complète les preuves graphiques et présente les moyennes annuelles des prix au producteur pour chaque groupe de pays.

Les preuves graphiques et statistiques révèlent plusieurs tendances générales cohérentes avec le cadre théorique développé dans la Section 3.

Avant l'introduction des restrictions à l'exportation fin 2024, les marchés régionaux du karité apparaissaient relativement intégrés. Comme illustré dans la Figure 2, les mouvements de prix des amandes à travers les trois groupes sont restés largement alignés, montant et descendant ensemble malgré les frontières nationales et les systèmes commerciaux fragmentés. Cela suggère que les marchés régionaux du karité restaient suffisamment connectés pour que les conditions du marché international influencent les prix des amandes de karité à travers les pays.

Figure 2: Prix au producteur par régime politique (CFA/kg)

Source : Nkalo, et calculs propres

Suite à l'introduction des restrictions à l'exportation, les trajectoires de prix des amandes ont commencé à diverger entre les régimes politiques. Comme illustré dans la Figure 2, et présenté dans le Tableau 2, les prix des amandes ont augmenté à travers la région entre 2020 et 2025, reflétant des pressions plus larges sur l'offre associées à de mauvaises récoltes et une demande internationale croissante. L'ampleur de ces augmentations, cependant, différait substantiellement entre les régimes. Dans les pays maintenant des régimes d'exportation ouverts, les prix moyens des amandes sont passés de 135 francs CFA par kilogramme en 2020 à 383 francs CFA par kilogramme en 2025, correspondant à une augmentation d'environ 184 pour cent. En revanche, les prix dans les régimes fermés ont augmenté beaucoup plus lentement, passant de 182 francs CFA par kilogramme à seulement 304 francs CFA par kilogramme sur la même période, soit environ 67 pour cent. En 2025, les prix des amandes dans les régimes fermés restaient donc bien en dessous de ceux observés dans les régimes ouverts malgré un point de départ plus élevé en 2020.

Tableau 2: Prix au producteur par régime politique (CFA/kg)

[9] Ce regroupement permet de comparer non seulement si les restrictions à l'exportation comptent, mais aussi si l'intensité et la crédibilité des restrictions façonnent les résultats du marché différemment.

	Prix moyen – régime fermé (groupe 1)	Prix moyen – régime intermédiaire (groupe 2)	Prix moyen – régime ouvert (groupe 3)
2020	182	126	135
2021	168	143	148
2022	250	218	219
2023	206	183	186
2024	364	410	326
2025	304	382	383
Variation en %: 2020-2025	67%	202%	184%

Source : Nkalo, et calculs propres

Ces tendances sont largement cohérentes avec la discussion théorique développée dans la Section 3. Dans le cadre théorique, les restrictions à l'exportation augmentent la disponibilité nationale des amandes et exercent une pression à la baisse sur les prix nationaux par rapport au contrefactuel d'un libre-échange continu. En pratique, cependant, les politiques ont été introduites pendant une période de hausse des prix régionaux due à une mauvaise récolte et une demande internationale croissante. Plutôt que de générer des baisses de prix absolues, les restrictions semblent donc avoir atténué les hausses de prix nationaux par rapport aux pays voisins qui sont restés plus exposés aux conditions des marchés régionaux et internationaux.

Les preuves suggèrent également que l'ampleur des effets sur les prix dépendait de manière importante de l'intensité et de la crédibilité du régime politique. Bien que les prix des amandes aient augmenté dans la plupart des pays pendant la période, le rythme de ces augmentations différait systématiquement entre les catégories de régimes. Les pays opérant sous des régimes intermédiaires ont connu des augmentations moyennes des prix des amandes de 126 francs CFA par kilogramme en 2020 à 382 francs CFA par kilogramme en 2025, correspondant à une augmentation d'environ 202 pour cent. Sur une grande partie de la période, la croissance des prix dans les régimes intermédiaires a donc dépassé celle observée dans les régimes ouverts, reflétant une exposition continue aux pressions de la demande régionale et internationale malgré l'introduction de restrictions partielles ou moins crédiblement appliquées.

Cette tendance a commencé à changer en 2025, lorsque plusieurs pays de régime intermédiaire ont commencé à introduire leurs propres restrictions à l'exportation. Les prix moyens des amandes dans les régimes intermédiaires, qui avaient fortement augmenté à 410 francs CFA par kilogramme en 2024, ont baissé d'environ 7 pour cent en 2025. En revanche, les prix moyens dans les régimes ouverts ont continué d'augmenter de 326 francs CFA par kilogramme à 383 francs CFA par kilogramme sur la même période, correspondant à une augmentation d'environ 17 pour cent. Ces tendances suggèrent que les mesures introduites par les régimes intermédiaires en 2025 ont réduit l'exposition aux pressions de la demande internationale et ont contribué à modérer les hausses de prix nationaux.

Les preuves suggèrent également la présence d'importants effets de débordement régionaux. Les restrictions à l'exportation dans un pays n'ont pas simplement affecté les prix à l'intérieur des frontières nationales. Une fois que les acheteurs ont perdu l'accès aux amandes dans les régimes fermés, les achats se sont déplacés vers les pays où les exportations restaient possibles. Cette dynamique était particulièrement évidente dans les régimes intermédiaires,

où les prix moyens des amandes sont passés de 183 francs CFA par kilogramme en 2023 à 410 francs CFA par kilogramme en 2024. En comparaison, les prix moyens dans les régimes ouverts sont passés de 186 francs CFA par kilogramme à 326 francs CFA par kilogramme sur la même période. Les hausses de prix comparativement plus marquées observées dans les régimes intermédiaires peuvent aider à expliquer pourquoi plusieurs de ces pays, dont le Nigeria, ont adopté des mesures restrictives en 2025.

Tableau 3: Prix au producteur pour les pays du régime politique 1 (CFA/kg)

	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Mali
2020	208	153	186
2021	198	140	167
2022	291	221	238
2023	225	198	194
2024	405	355	330
2025	325	323	264
Variation en %: 2020-2025	56%	111%	42%

Source : Nkalo, et calculs propres

Comme démontré ci-dessus, les prix des amandes dans les régimes fermés sont restés substantiellement en dessous de ceux observés dans les régimes intermédiaires et ouverts. Tableau 3 étend l'analyse en comparant les trajectoires de prix au sein de la catégorie des régimes fermés elle-même et révèle d'importantes différences au sein des pays classés comme régimes fermés. Bien que le Burkina Faso, le Mali et la Côte d'Ivoire aient tous mis en œuvre des mesures restrictives à l'exportation, les trajectoires de prix nationales des amandes ont divergé substantiellement entre les pays pendant la période. Entre 2020 et 2025, les prix moyens des amandes au Mali sont passés de 186 francs CFA par kilogramme à 264 francs CFA par kilogramme, correspondant à une augmentation de seulement 42 pour cent. En comparaison, les prix moyens ont augmenté de 56 pour cent au Burkina Faso et de 111 pour cent en Côte d'Ivoire sur la même période. Le Mali a donc connu la croissance de prix la plus faible parmi les pays de régime fermé malgré la hausse régionale plus large des prix des amandes.

Ces différences sont largement cohérentes avec la discussion théorique développée plus tôt dans le document. Comparé au Burkina Faso et à la Côte d'Ivoire, le Mali combinait des contrôles à l'exportation plus restrictifs et plus crédiblement appliqués, bien qu'une capacité de transformation nationale relativement limitée ait également contribué aux dynamiques de prix observées, comme discuté plus loin ci-dessous. Les preuves suggèrent donc que la variation dans l'intensité de l'application a joué un rôle dans la formation des résultats de prix nationaux même au sein du même régime politique large en affectant la mesure dans laquelle les prix internationaux croissants ont été transmis aux marchés nationaux.

Pris ensemble, les preuves graphiques et par pays-année sont largement cohérentes avec les mécanismes théoriques décrits dans la Section 3. Les prix nationaux des amandes ont généralement augmenté plus lentement suite à l'introduction des restrictions à l'exportation,

et ces effets étaient les plus forts là où les restrictions étaient plus contraignantes.[10] Appendix 9 montre en outre que ces tendances descriptives générales restent visibles dans un cadre simplifié de différence de différences comparant les changements de prix entre les régimes politiques avant et après l'introduction des restrictions à l'exportation.

4.4 Capacités de transformation : risque de suroffre

Section 3 a souligné l'importance de la capacité de transformation nationale dans la formation des effets des restrictions à l'exportation : lorsque les transformateurs ne sont pas en mesure d'absorber l'offre nationale disponible, les restrictions à l'exportation peuvent créer un excès d'offre sur les marchés nationaux et exercer une pression significative à la baisse sur les prix des amandes.

[10] L'Annexe 8 présente en outre des séries de prix par pays et compare chaque pays avec le prix moyen au producteur régional.

Tableau 4: Capacités de transformation : risque de suroffre

Pays	Suspension des exportations	Capacité totale de production (MT)	Capacité actuelle de transformation installée (concassage) (MT)	Excédent / déficit (amandes) (MT)	Capacité piégée projetée	Perte de valeur à l'exportation due à la non-vente des amandes (500 USD/MT)
Burkina Faso	Suspension	161,000	150,000	11,000	11,000	5,500,000
Mali	Suspension	100,000	60,000	40,000	40,000	20,000,000
Côte d'Ivoire	Suspension	30,000	90,000	-60,000	0	0
Togo	Suspension	45,500	45,000	500	500	250,000
Bénin	Pas de suspension	84,000	105,000	-21,000	0	0
Nigéria	Pas de suspension	174,000	195,000	-21,000	0	0
Ghana	Pas de suspension	91,000	390,000	-299,000	0	0

Source : Estimations des auteurs basées sur les données de marché de la Global Shea Alliance (GSA).

Tableau 4 illustre ce mécanisme en comparant la production totale annuelle d'amandes, les exportations et la capacité de transformation installée dans les principaux pays producteurs de karité. Les données révèlent des différences substantielles dans la capacité des industries nationales à absorber l'offre en interne une fois les exportations restreintes.

Le Burkina Faso, le Mali et la Côte d'Ivoire ont tous introduit des restrictions à l'exportation en 2024, fermant effectivement de larges pans de leurs secteurs d'amandes de karité au commerce international. Malgré l'adoption de mesures politiques globalement similaires, l'équilibre sous-jacent entre la production d'amandes et la capacité de transformation nationale différait substantiellement entre les trois pays.

Le Burkina Faso produisait environ 161 000 tonnes métriques d'amandes de karité annuellement, contre environ 100 000 tonnes métriques au Mali et 30 000 tonnes métriques en Côte d'Ivoire. Dans le même temps, le Burkina Faso possédait également la plus grande capacité de transformation installée, capable de transformer environ 150 000 tonnes métriques d'amandes annuellement. En revanche, la capacité de transformation au Mali et en Côte d'Ivoire était estimée à environ 60 000 et 90 000 tonnes métriques respectivement.

Ces différences avaient des implications importantes une fois les restrictions à l'exportation introduites. Au Burkina Faso, les transformateurs nationaux étaient capables d'absorber une part relativement importante de la production nationale d'amandes, limitant la quantité d'excès d'offre piégée sur le marché national. La Côte d'Ivoire maintenait de même une capacité de transformation qui dépassait substantiellement la production nationale d'amandes. Le Mali, cependant, faisait face à un déséquilibre beaucoup plus important entre les volumes de production d'amandes et la capacité de transformation nationale. Une fois les exportations restreintes, une part significativement plus importante de la production nationale ne pouvait plus être absorbée en interne ni exportée à l'étranger.

Cela aide à expliquer pourquoi la croissance des prix nationaux est restée substantiellement plus faible au Mali qu'au Burkina Faso ou en Côte d'Ivoire malgré la hausse régionale plus large des prix des amandes. En effet, la combinaison de contrôles à l'exportation restrictifs et d'une capacité de transformation limitée a réduit la transmission des prix internationaux croissants au marché national du Mali plus fortement que dans les pays voisins.

De plus, cette combinaison de restrictions à l'exportation et de capacité de transformation limitée risque des pertes substantielles de recettes d'exportation pour le Mali lors des années de récolte normales. Les données disponibles suggèrent que le pays pourrait renoncer à environ 20 millions USD de ventes d'exportation d'amandes de karité par an suite à l'introduction des restrictions à l'exportation. Étant donné le rôle central que jouent les femmes dans la production d'amandes de karité, une part significative de ces pertes sera probablement supportée par les femmes rurales à travers des revenus plus bas.

Dans le même temps, ces résultats ne sont pas nécessairement permanents. Si la capacité de transformation s'étend suffisamment rapidement au fil du temps, la demande nationale d'amandes peut progressivement absorber une plus grande part de l'offre redirigée, réduisant la suroffre et permettant aux prix de se rétablir. Dans de telles conditions, les restrictions à l'exportation peuvent soutenir le développement d'une industrie de transformation nationale plus importante en assurant aux transformateurs un accès plus fiable aux amandes de karité pendant les premières étapes de l'expansion industrielle.[11]

Finalement, Tableau 4 illustre également l'importance de la coordination régionale. Il montre que certains pays sont des exportateurs nets d'amandes de karité tandis que d'autres, y compris plusieurs grands pays transformateurs, sont des importateurs nets. Cela démontre que la production nationale d'amandes et la capacité de transformation sont interconnectées au-delà des frontières nationales à travers les flux commerciaux régionaux. Une fois les exportations restreintes dans les pays voisins, les pressions d'approvisionnement et les flux commerciaux se sont déplacés vers les marchés qui restaient relativement ouverts. En conséquence, les restrictions unilatérales à l'exportation n'ont pas simplement affecté les marchés nationaux de manière isolée, mais ont également généré des effets de débordement à travers l'économie régionale plus large du karité.[12] C'est l'une des raisons pour lesquelles la coordination régionale est si importante. Dans un marché régional intégré, les restrictions unilatérales tendent à générer des effets de débordement que les pays voisins ne peuvent pas facilement ignorer.

5. Implications politiques

Les preuves présentées dans ce rapport suggèrent que les restrictions à l'exportation peuvent influencer les résultats du marché, mais que leur efficacité à long terme dépend fortement des conditions institutionnelles et économiques plus larges qui les entourent. La capacité de transformation, la logistique, le financement, la coordination régionale et la crédibilité des politiques façonnent tous la question de savoir si ces politiques soutiennent la montée en gamme industrielle ou génèrent plutôt des distorsions de marché persistantes.

Dans le même temps, l'intervention dans des marchés régionaux hautement intégrés produit souvent des effets de débordement qui s'étendent au-delà des frontières nationales. Les détournements de commerce, les flux transfrontaliers informels et les changements de modèles d'approvisionnement peuvent affaiblir l'efficacité des restrictions unilatérales et fragmenter les chaînes d'approvisionnement régionales. Les politiques qui semblent simples sur le papier génèrent donc souvent des résultats plus compliqués en pratique.

Le défi politique central n'est pas simplement de savoir si les gouvernements doivent intervenir, mais comment les interventions peuvent être conçues de manière à soutenir le développement industriel sans compromettre l'intégration des marchés régionaux et la compétitivité à long terme.

[11] Inversement, si l'investissement dans la capacité de transformation est en retard par rapport à la production d'amandes, la suroffre peut persister et les prix nationaux peuvent rester déprimés pendant des périodes prolongées, augmentant le risque que les restrictions à l'exportation génèrent des distorsions de marché continues plutôt qu'une industrialisation durable.

[12] Ces dynamiques aident à expliquer pourquoi les prix dans certains régimes ouverts et intermédiaires ont augmenté fortement suite à l'introduction de restrictions ailleurs dans la région.

5.1 Renforcement de la coordination régionale et de la coopération industrielle

Avant que les restrictions à l'exportation ne se répandent dans la région, le marché du karité fonctionnait largement comme un marché intégré d'Afrique de l'Ouest. Les amandes circulaient à travers les frontières avec relativement peu de friction, et les prix restaient largement connectés entre les pays.

Une fois que les gouvernements ont introduit des restrictions unilatérales à l'exportation, cependant, les marchés se sont adaptés rapidement. Les acheteurs ont redirigé les achats vers les pays voisins où les exportations restaient possibles, tandis que les commerçants ont augmenté les expéditions transfrontalières informelles. Ces effets de débordement ont créé une pression croissante sur les gouvernements voisins pour adopter des mesures similaires, générant un schéma d'intervention en cascade à travers la région.

Ces dynamiques suggèrent qu'une coordination régionale plus forte sera probablement nécessaire si les restrictions à l'exportation doivent soutenir le développement industriel à long terme. Des institutions telles que ECOWAS et AfCFTA peuvent potentiellement jouer un rôle important dans la réduction de la fragmentation réglementaire, la coordination des objectifs politiques et la limitation des incitations à la contrebande et à l'arbitrage réglementaire.

Dans le même temps, le secteur du karité illustre les limites des stratégies industrielles purement nationales dans des marchés régionaux hautement intégrés. Les capacités de transformation, les réseaux logistiques, les corridors de transport et les infrastructures d'exportation opèrent au-delà des frontières. Si chaque pays tente de construire simultanément la même industrie de transformation tout en restreignant les exportations de manière indépendante, le résultat peut être une duplication des investissements, des chaînes d'approvisionnement fragmentées et des capacités sous-utilisées.

Il peut donc y avoir une plus grande marge pour la coopération industrielle régionale qu'il n'est souvent reconnu dans les discussions politiques actuelles. Plutôt que de se concurrencer pour des volumes limités d'amandes de karité, les pays pourraient coordonner les stratégies d'investissement, le développement des infrastructures et les systèmes de qualité au niveau régional. Une telle coordination pourrait améliorer les économies d'échelle, réduire les goulets d'étranglement logistiques et renforcer la position collective de l'Afrique de l'Ouest au sein des chaînes de valeur mondiales du karité.

Sans une coordination régionale plus forte, les restrictions unilatérales à l'exportation risquent simplement de rediriger le commerce géographiquement plutôt que de transformer fondamentalement la structure de l'industrie régionale. L'industrialisation, après tout, n'est pas simplement une question de protection des marchés nationaux, mais de construction d'industries capables de concurrencer au niveau international sur de longues périodes.

5.2 Assurer la crédibilité des politiques

L'une des conclusions centrales de ce rapport est que la crédibilité des politiques compte au moins autant que la politique elle-même.

Les industries de transformation nécessitent d'importants investissements initiaux en machines, stockage, logistique et systèmes de contrôle qualité. Les entreprises réalisent de tels investissements sur de longs horizons temporels et fondent donc leurs décisions non seulement sur les prix actuels, mais aussi sur les attentes concernant les conditions politiques futures.

Lorsque les restrictions à l'exportation apparaissent temporaires, inconsistantes ou politiquement incertaines, les entreprises peuvent retarder l'investissement même si la rentabilité à court terme s'améliore. En effet, l'incertitude elle-même devient un obstacle à l'industrialisation.

Pour que la politique industrielle encourage l'investissement à long terme, les acteurs du marché doivent croire que l'environnement politique restera raisonnablement stable dans le temps. Cela ne nécessite pas nécessairement des interdictions d'exportation permanentes. Mais cela nécessite des règles prévisibles, une mise en œuvre transparente et des engagements politiques crédibles.

Des transitions progressives peuvent donc être plus efficaces que des interventions brusques. Donner aux producteurs, commerçants et transformateurs le temps de s'ajuster réduit l'incertitude, limite les perturbations inutiles des chaînes d'approvisionnement et augmente la probabilité que les entreprises entreprennent les investissements nécessaires à la montée en gamme industrielle à long terme.

En définitive, une industrialisation réussie ne dépend pas seulement de la restriction des exportations, mais de la construction de la confiance que l'investissement à long terme dans le secteur restera viable.

5.3 Soutenir la montée en gamme industrielle par des politiques complémentaires

Les restrictions à l'exportation peuvent augmenter la disponibilité nationale des amandes de karité, mais l'accès aux matières premières seul est peu susceptible de générer une montée en gamme industrielle durable. Un ensemble plus large de mesures de soutien est souvent nécessaire pour s'assurer que les transformateurs nationaux sont capables de tirer avantage de l'offre supplémentaire créée par les restrictions à l'exportation.

L'amélioration de l'accès au financement est un moyen de soutenir l'expansion des industries de transformation nationales. Même lorsque les amandes deviennent plus facilement disponibles, de nombreux transformateurs nationaux continuent de rencontrer des difficultés pour obtenir un financement à long terme pour les machines, le fonds de roulement et l'expansion des capacités. Des mécanismes de financement ciblés, des garanties de crédit et des initiatives de promotion de l'investissement peuvent donc aider à s'assurer que les transformateurs répondent aux restrictions à l'exportation en étendant leur capacité productive plutôt qu'en bénéficiant simplement de coûts d'intrants plus bas.

Les investissements dans les infrastructures et la montée en qualité peuvent jouer un rôle similaire. Des réseaux logistiques efficaces, des corridors de transport et des infrastructures d'exportation aident à réduire les coûts de transaction, à améliorer l'accès au marché et à renforcer la compétitivité des transformateurs nationaux sur les marchés régionaux et internationaux. De même, les investissements dans les systèmes de contrôle qualité, la traçabilité et la certification peuvent renforcer la compétitivité des transformateurs et améliorer l'accès aux marchés nationaux et internationaux à plus haute valeur ajoutée.

La montée en gamme industrielle dépend également du fonctionnement efficace des chaînes d'approvisionnement en amont et des marchés des producteurs. Le soutien aux organisations de producteurs et aux installations de stockage peut renforcer le pouvoir de négociation des producteurs, réduire les pertes post-récolte, améliorer la coordination entre les acteurs du marché et réduire les coûts de transaction tout au long de la chaîne de valeur.

Pris ensemble, les politiques qui améliorent l'accès au financement, renforcent les infrastructures et soutiennent des institutions de marché plus fortes peuvent aider à traduire une plus grande disponibilité nationale d'amandes en une capacité de transformation plus élevée et un développement industriel plus fort. En ce sens, elles peuvent compléter les restrictions à l'exportation en permettant aux transformateurs nationaux de répondre plus efficacement à un accès accru aux amandes de karité tout en réduisant certaines des distorsions associées aux mesures commerciales restrictives. Dans le même temps, ces politiques restent précieuses indépendamment de la présence ou non de restrictions à l'exportation car elles renforcent les fondements sous-jacents d'une industrie de transformation compétitive.

6. Conclusion

La vague actuelle de restrictions à l'exportation du karité représente plus qu'une intervention temporaire sur le marché. Elle reflète un changement plus large dans la manière dont les gouvernements d'Afrique de l'Ouest cherchent à se positionner au sein des chaînes de valeur mondiales : non pas simplement comme exportateurs de matières premières, mais comme participants à une production industrielle à plus haute valeur ajoutée.

Les preuves présentées dans ce document suggèrent que ces politiques ont déjà produit des effets visibles et mesurables sur les marchés régionaux. En limitant l'accès aux acheteurs internationaux, les restrictions à l'exportation ont augmenté la disponibilité nationale des amandes de karité et ralenti la croissance des prix nationaux, en particulier dans les pays mettant en œuvre des interdictions d'exportation strictement appliquées. Ces effets étaient les plus forts là où la capacité de transformation nationale restait limitée par rapport à la production d'amandes, contribuant à la suroffre, à une transmission plus faible des prix internationaux et à des recettes d'exportation réduites.

Dans le même temps, la leçon plus large des preuves est que restreindre les exportations est plus facile que de construire des industries compétitives. Les marchés se sont adaptés rapidement à l'intervention par des détournements de commerce, des flux transfrontaliers informels et des changements de modèles d'approvisionnement à travers les pays voisins. Dans des marchés régionaux hautement intégrés, les restrictions unilatérales ont donc généré des effets de débordement que les pays voisins ne pouvaient pas facilement ignorer.

La question de savoir si les restrictions à l'exportation soutiennent en définitive l'industrialisation dépend moins des restrictions elles-mêmes que des conditions institutionnelles et économiques plus larges qui les entourent. L'investissement dans la capacité de transformation, les infrastructures, le financement, la logistique et la crédibilité des politiques comptent tous. Sans ces conditions de soutien, les restrictions à l'exportation risquent de fonctionner principalement comme des mécanismes redistributifs qui affaiblissent les incitations des producteurs et génèrent des distorsions de marché persistantes plutôt qu'une transformation structurelle durable. Dans des marchés régionaux hautement intégrés, ces défis seront également probablement traités plus efficacement par la coordination et la coopération régionales que par des interventions nationales isolées.

En résumé, le défi central pour les gouvernements de la région n'est pas simplement de savoir comment restreindre les exportations, mais comment créer les conditions institutionnelles et économiques dans lesquelles les industries de transformation nationales peuvent devenir compétitives à long terme. Le succès de cette transition dépendra moins de la restriction du commerce elle-même que de la capacité des gouvernements à construire les capacités productives, la crédibilité institutionnelle et la coordination régionale nécessaires pour soutenir des industries de transformation compétitives dans le temps.

7. Bibliographie

Anderson, K., and Martin, W. (2009). *Distortions to Agricultural Incentives in Africa*. Washington DC: World Bank.
Anderson, K., and Nelgen, S. (2012). "Trade barrier volatility and agricultural price stabilization." *World Development*, 40(1), 36 to 48.
Angrist, J., and Pischke, J. (2009). *Mostly Harmless Econometrics*. Princeton: Princeton University Press.
AP News (2025). "Nigeria announces temporary ban on raw shea kernel exports to support local processing." *Associated Press*, August 2025.
Baldwin, R. (1969). "The case against infant industry tariff protection." *Journal of Political Economy*, 77(3), 295 to 305.
Bernanke, B. (1983). "Irreversibility, uncertainty, and cyclical investment." *Quarterly Journal of Economics*, 98(1), 85 to 106.
Bhagwati, J. (1965). "On the equivalence of tariffs and quotas." In R. Baldwin et al. (eds.), *Trade, Growth, and the Balance of Payments*. Amsterdam: North Holland.
Bouët, A., and Laborde, D. (2012). "The economics of export taxation: A review of the literature." *World Economy*, 35(11), 1337 to 1355.
Card, D., and Krueger, A. (1994). "Minimum wages and employment: A case study of the fast food industry." *American Economic Review*, 84(4), 772 to 793.
Chalfin, B. (2004). *Shea Butter Republic: State Power, Global Markets, and the Making of an Indigenous Commodity*. New York: Routledge.
Conseil du Coton, de l'Anacarde et du Karité (2025). *Réforme de la filière karité et suspension des exportations de noix brutes*. Abidjan: CCAK.
Deaton, A., and Laroque, G. (1992). "On the behaviour of commodity prices." *Review of Economic Studies*, 59(1), 1 to 23.
Dixit, A., and Pindyck, R. (1994). *Investment under Uncertainty*. Princeton: Princeton University Press.
Duflo, E. (2012). "Women Empowerment and Economic Development." *Journal of Economic Literature*, 50(4): 1051-1079.
Food and Agriculture Organization (FAO) (2018). *Developing Sustainable Shea Value Chains*. Rome: FAO.
Global Shea Alliance (2021). *Shea Industry Report*. Accra: GSA.
Global Shea Alliance (2025). *Regional Market Updates on Shea Export Restrictions*. Accra: GSA.
Government of Benin (2025). *Campagne de commercialisation 2025–2026 du karité*. Cotonou: Ministry of Industry and Commerce.
Government of Mali (2024). *Suspension des exportations de noix de karité brutes*. Bamako: Ministry of Industry and Trade.
Harberger, A. (1954). "Monopoly and resource allocation." *American Economic Review*, 44(2), 77 to 87.
Hoddinott, J., and Haddad, L. (1995). "Does Female Income Share Influence Household Expenditures? Evidence from Côte d'Ivoire." *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, 57(1): 77-96.
Krueger, A. (1974). "The political economy of the rent seeking society." *American Economic Review*, 64(3), 291 to 303.
Krugman, P., Obstfeld, M., and Melitz, M. (2018). *International Economics: Theory and Policy*. 11th edition. Harlow: Pearson.
Kydland, F., and Prescott, E. (1977). "Rules rather than discretion: The inconsistency of optimal plans." *Journal of Political Economy*, 85(3), 473 to 491.

List, F. (1841). *The National System of Political Economy*. London: Longmans.
Lovett, P. (2004). *The Shea Butter Value Chain: Production, Transformation and Marketing in West Africa*. WATH Technical Report No. 2. USAID West Africa Trade Hub.
Piermartini, R. (2004). *The Role of Export Taxes in the Field of Primary Commodities*. Geneva: World Trade Organization.
Raballand, G., and Mjekiqi, E. (2010). *Nigeria Trade Policy and Smuggling*. World Bank Policy Research Working Paper. Washington DC: World Bank.
Reuters (2024). "Mali suspends exports of raw shea kernels to support domestic processing." *Reuters*, October 2024.
Rodrik, D. (1991). "Policy uncertainty and private investment in developing countries." *Journal of Development Economics*, 36(2), 229 to 242.
Rodrik, D. (2008). "Industrial policy: Do not ask why, ask how." *Middle East Development Journal*, 1(1), 1 to 29.
Thomas, D. (1990). "Intra-Household Resource Allocation: An Inferential Approach." *Journal of Human Resources*, 25(4): 635 to 664

8. Annexe : Évolution des prix par pays

L'analyse suivante par pays lie les mesures politiques spécifiques aux dynamiques de prix observées.

(a) Régimes ouverts

Le Ghana et la Guinée fournissent des références pour l'évolution des prix dans des conditions de marché relativement libérales.

Au Ghana, les prix suivent étroitement les tendances régionales et internationales et augmentent suite à l'introduction de restrictions à l'exportation dans les pays voisins, reflétant le détournement de la demande vers les marchés ouverts.

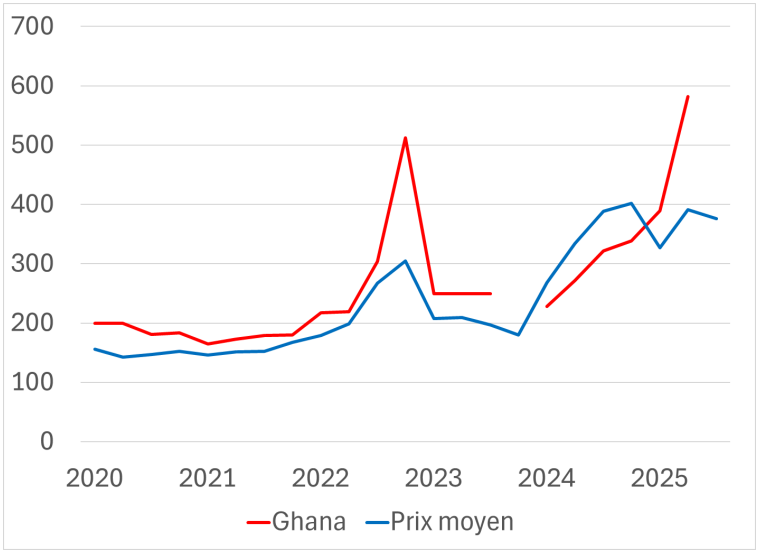
En Guinée, les mouvements de prix suivent globalement les tendances régionales mais restent quelque peu inférieurs, cohérents avec une intégration plus limitée dans les marchés d'exportation.

(i) Ghana

Le Ghana a maintenu un régime d'exportation relativement ouvert pour les amandes de karité. Bien que la direction politique ait de plus en plus mis l'accent sur la valeur ajoutée nationale, les exportations d'amandes brutes n'ont pas été soumises à des restrictions quantitatives strictes pendant la période sous analyse. En conséquence, le Ghana fournit une référence utile pour l'évolution des prix dans des conditions de marché relativement libérales.

Les prix au producteur au Ghana tendent à suivre les mouvements de prix régionaux plus larges et servent souvent de référence pour les marchés voisins.

Figure 3: Prix au producteur au Ghana (CFA/kg)



Source : Nkalo

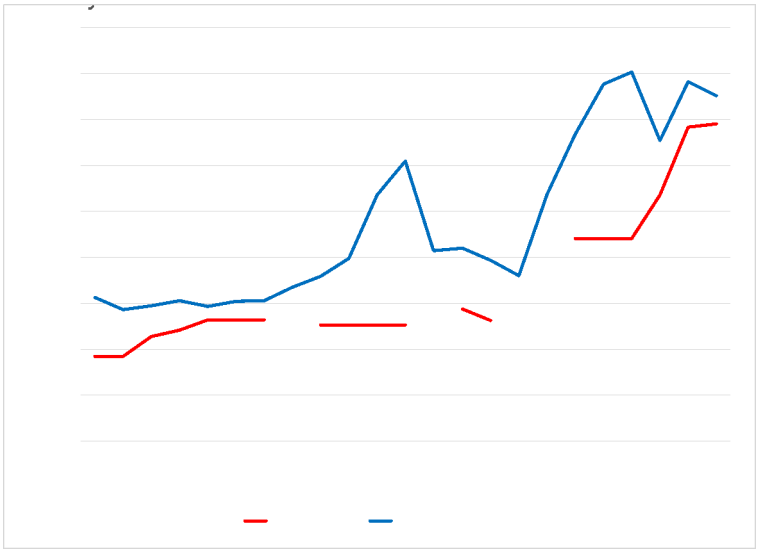
La figure montre que les prix au producteur au Ghana suivent étroitement les mouvements de prix régionaux et mondiaux. Suite à l'introduction de restrictions à l'exportation dans les pays voisins, les prix augmentent plus fortement, reflétant le détournement de la demande vers les

marchés ouverts. Cette tendance est cohérente avec le rôle du Ghana comme marché de référence dans la région.

(ii) Guinée

La Guinée n'a pas mis en œuvre de restrictions à l'exportation sur les amandes de karité. Les efforts politiques se sont plutôt concentrés sur l'amélioration de la qualité de transformation et l'accès au marché pour le beurre de karité plutôt que sur la restriction des exportations d'amandes brutes. En conséquence, la Guinée opère sous un régime de marché relativement ouvert.

Figure 4: Prix au producteur en Guinée (CFA/kg)



Source : Nkalo

La figure indique que les mouvements de prix en Guinée suivent globalement les tendances régionales, avec des écarts moins prononcés par rapport aux autres pays. Cela est cohérent avec une intégration relativement faible dans les marchés d'exportation à grande échelle et l'absence de distorsions politiques majeures.

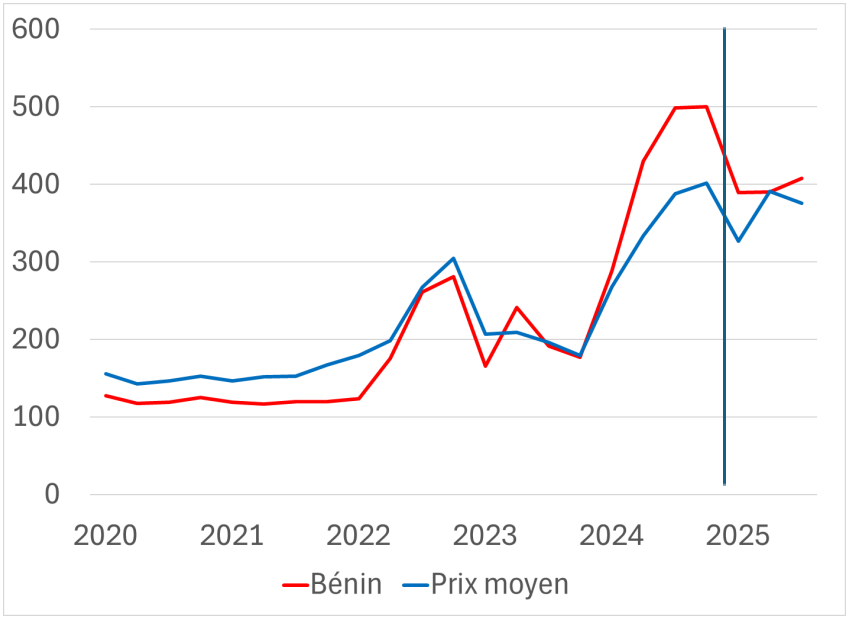
(b) Régimes intermédiaires

Le Bénin, le Nigeria et le Togo représentent des cas intermédiaires où les restrictions à l'exportation ont été mises en œuvre par des mesures partielles, temporaires ou appliquées de manière inconsistante.

(i) Bénin

Le Bénin a adopté une restriction basée sur les prix sous la forme d'une taxe significative à l'exportation sur les amandes de karité brutes plutôt qu'une interdiction totale d'exportation. Cette politique réduit la rentabilité des exportations sans fermer complètement le canal d'exportation, plaçant le Bénin dans une catégorie politique intermédiaire.

Figure 5: Prix au producteur au Bénin (CFA/kg)



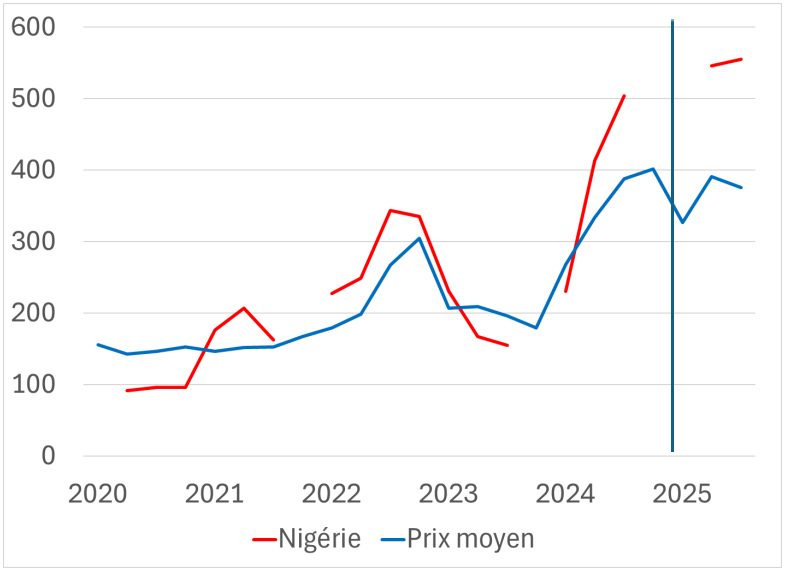
Source : Nkalo

La figure montre que les prix au Bénin restent partiellement alignés sur les tendances régionales, mais avec des écarts modérés. Cela reflète le fait que les canaux d'exportation restent ouverts, bien qu'à un coût plus élevé, conduisant à une suppression des prix plus faible par rapport aux pays avec des interdictions d'exportation totales.

(ii) Nigeria

Le Nigeria a introduit une interdiction temporaire d'exportation sur les amandes de karité fin août 2025 dans le cadre d'une stratégie d'industrialisation plus large. Cependant, la politique a été de courte durée et appliquée de manière inconsistante, résultant en un environnement politique hautement incertain.

Figure 6: Prix au producteur au Nigeria (CFA/kg)



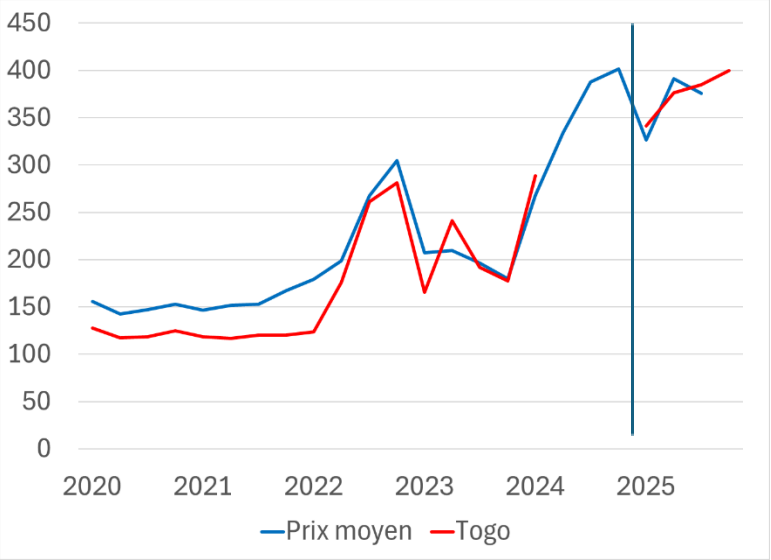
Source : Sources auxiliaires de marché

La figure montre une volatilité significative des prix au Nigeria. En raison du manque de données avant et après l'introduction de la mesure politique, il est difficile d'observer l'impact direct du changement de politique sur les prix au producteur.

(iii) Togo

Le Togo a introduit une suspension temporaire des exportations d'amandes de karité brutes en avril 2025 pour soutenir la transformation nationale. La mesure semble avoir été de courte durée et moins systématiquement appliquée par rapport aux autres pays de la région.

Figure 7: Prix au producteur au Togo (CFA/kg)



Source : Nkalo

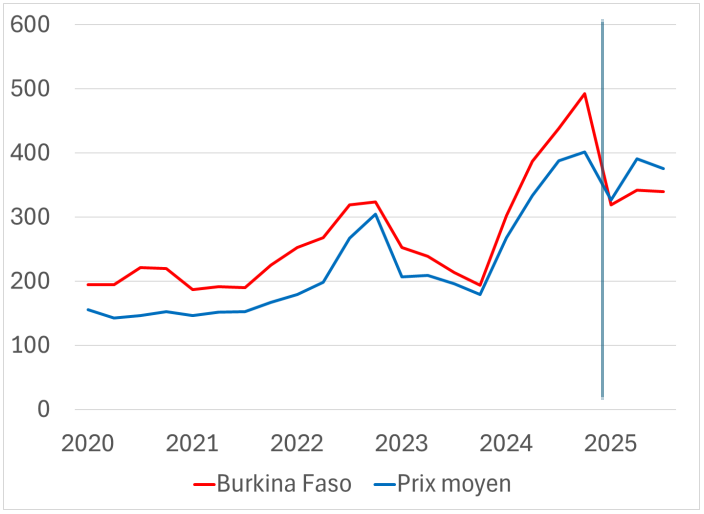
La figure suggère uniquement des ajustements de prix à court terme suite à l'introduction de la suspension des exportations. Encore une fois, en raison du manque de données antérieures à l'introduction de la mesure politique, il n'est pas clair quel a été l'effet direct du changement de politique. Globalement, les effets apparaissent moins persistants et visibles dans les données.

(c) Régimes fermés

(i) Burkina Faso

Le Burkina Faso a introduit des restrictions à l'exportation en septembre 2024, combinant quotas, prélèvements à l'exportation et exigences d'allocation nationale. Cela représente un régime de restriction géré visant à assurer l'approvisionnement pour les transformateurs industriels nationaux.

Figure 8: Prix au producteur au Burkina Faso (CFA/kg)



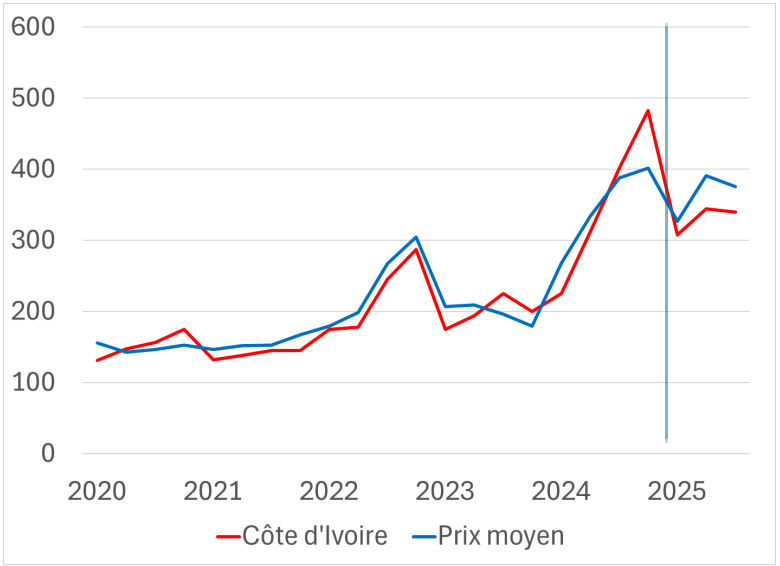
Source : Nkalo

La figure montre une baisse claire des prix au producteur suite à l'introduction des restrictions à l'exportation. Cela est cohérent avec la suppression de la demande d'exportation et l'augmentation résultante de la disponibilité nationale des amandes.

(ii) Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a introduit une suspension des exportations d'amandes de karité brutes en janvier 2025 dans le cadre d'une réforme réglementaire plus large du secteur. La politique s'accompagne d'une surveillance accrue et d'une formalisation de la chaîne de valeur.

Figure 9: Prix au producteur en Côte d'Ivoire (CFA/kg)



Source : Nkalo

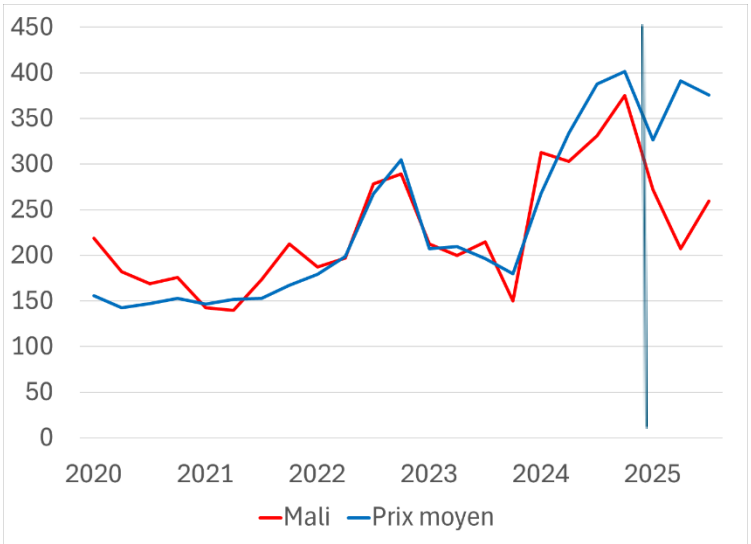
La figure montre des ruptures de prix claires correspondant aux changements de politique. Les prix baissent suite à l'introduction des restrictions et se rétablissent lorsque les conditions

d'exportation sont assouplies, indiquant une forte réaction des acteurs du marché aux changements réglementaires.

(iii) Mali

Le Mali a mis en œuvre une interdiction totale d'exportation sur les amandes de karité en octobre 2024, combinée à de fortes mesures d'application et un prix minimum au producteur. Cela représente l'un des régimes politiques les plus stricts de la région.

Figure 10: Prix au producteur au Mali (CFA/kg)



Source : Nkalo

La figure montre la suppression de prix la plus forte et la plus persistante parmi tous les pays. Cela est cohérent avec la combinaison de restrictions à l'exportation strictes et d'une capacité de transformation nationale limitée, conduisant à une suroffre nationale significative.

9. Annexe : Analyse en différence de différences des effets sur les prix

Les preuves descriptives pointent déjà vers une conclusion claire : les pays qui ont restreint les exportations de manière plus agressive ont connu des réductions plus importantes et plus persistantes de la croissance des prix nationaux des amandes. La question restante est de savoir si cette tendance reste visible une fois les prix comparés systématiquement avant et après l'intervention politique.

Pour explorer cette question, l'analyse utilise un cadre simplifié de différence de différences. Plutôt que de comparer les pays à un seul point dans le temps, l'approche examine comment les prix ont évolué dans les pays de régime fermé par rapport aux pays qui ont maintenu des régimes d'exportation ouverts. Cela aide à distinguer les changements liés aux politiques des mouvements de marché plus larges affectant simultanément tous les pays (Angrist and Pischke, 2009 ; Card and Krueger, 1994).

L'hypothèse clé sous-jacente à cette approche est que, en l'absence d'intervention politique, les prix entre les pays auraient continué à suivre des tendances globalement similaires. Dans le cas présent, cette hypothèse apparaît raisonnablement plausible. La Figure 2 montre que les prix au producteur entre les pays évoluaient largement ensemble avant fin 2024, suggérant une intégration substantielle des marchés régionaux malgré les différences nationales dans la structure et la réglementation du marché. Une fois les restrictions à l'exportation introduites, cependant, ces trajectoires ont divergé.

Tableau 5 présente les résultats de l'analyse en différence de différences, qui suggère que les pays mettant en œuvre des régimes fermés ont connu une croissance des prix nationaux

significativement plus faible par rapport aux pays qui ont maintenu des marchés d'exportation ouverts. L'effet estimé implique que les prix au producteur dans les régimes fermés étaient environ 25 pour cent plus bas par rapport aux régimes ouverts suite à l'introduction de restrictions strictes à l'exportation. L'effet estimé est statistiquement significatif, avec une p-value associée de 0,011.

Ces résultats, cependant, ne doivent pas être interprétés comme des effets causaux précis. Le nombre de pays inclus dans l'analyse est limité, la mise en œuvre des politiques variait entre les pays, les flux commerciaux informels restent difficiles à observer directement, et les restrictions à l'exportation elles-mêmes ont généré des effets de débordement à travers les marchés voisins. Les estimations sont donc mieux comprises comme des preuves indicatives cohérentes avec les tendances de marché plus larges observées tout au long du rapport.

Tableau 5: Estimations en différence de différences des restrictions à l'exportation sur les prix au producteur

Variable dépendante : Prix à la production (log)	Coefficient	Valeur p
Régime fermé × Période postérieure à la mise en œuvre de la politique	-0.25	0.011
Constante	5.41	<0.001
Observations	48	
Nombre de pays	5	
Période	2020–2025 (observations limitées à la saison de commercialisation)	
Groupe traité	Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali	
Groupe de contrôle	Ghana, Guinée	

Source : Nkalo, et calculs propres

Alliance Globale du Karité

© 2026 ALLIANCE GLOBALE DU KARITÉ